

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 27

- votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 27 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme
Date de convocation : 21/04/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, YATTOCHANE Halima, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEÏER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, BELLANGER Mélanie, COLLY Alexandre, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marine, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane, PAGEAUX ARBAULT Quentin

ABSENTS EXCUSES : MUGNIER Christophe a donné procuration à HASSAN Jérôme, CHARMOT Anthony a donné procuration à ABDUL ALIM Jaleele

SECRETAIRE : ABDUL ALIM Jaleele

D2026_042713

DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LE COLLEGE DES ELUS ET D'UN DELEGUE REPRESENTANT LE COLLEGE DES BENEFICIAIRES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Rapporteur : Jérôme HASSAN

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération du 27 janvier 2020 ayant décidé d'adhérer au CNAS afin de satisfaire à l'obligation de mettre en place une politique d'action sociale pour les agents ;

Considérant :

- que les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 de la ville de Bons en Chablais,
- que conformément au règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et un délégué représentant le collège des bénéficiaires. La durée du mandat des délégués locaux est celle du mandat des conseils municipaux.
- qu'il convient de désigner un correspondant au sein des agents chargé d'être le relai entre le CNAS et la commune.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,
DECIDE**

-De désigner Madame Laura BAGOT CHIARAVALLI, Adjointe au Maire, comme déléguée représentant le collège des élus au CNAS

-De désigner Madame Béatrice HOURLIER, rédacteur territorial, comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au CNAS

-De désigner Madame Béatrice HOURLIER, rédacteur territorial, comme correspondante du CNAS

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jérôme HASSAN



Le secrétaire,
Jaleele ABDUL ALIM